



Une Europe pour tous



CAROLE GRANDJEAN

Députée de Meurthe-et-Moselle,
membre de la commission des Affaires européennes

Le « socle européen des droits sociaux » (novembre 2017) est une déclaration interinstitutionnelle entre la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil. Ce texte, voté à l'unanimité, structure, sous forme d'un préambule et de vingt articles, des droits sociaux qui élaborent le modèle social européen. Il vient donc donner un socle de pensée autour des grands axes : l'égalité des chances et l'accès au travail (éducation, formation, égalité entre les femmes et les hommes), des conditions de travail équitables (emplois sûrs et adaptables, sûreté de l'environnement de travail), mais aussi la protection et l'inclusion sociales (revenu minimum, soins de santé, aide à l'enfance). Ce qui me paraît important, c'est que par cette démarche, l'Europe partage une conception d'un « modèle social européen » commun et trace le sillon d'un plan d'actions.

La résolution européenne votée à l'unanimité permet aussi de montrer que l'Assemblée nationale tente de dessiner le futur de l'Europe sociale, en promouvant notamment un rééquilibrage des politiques macroéconomiques en faveur du respect de critères sociaux.

Le rapport auquel est assortie cette résolution démontre la construction sociale existante en Europe. Plus de 200 textes sociaux ont été adoptés en Europe. Ce n'est pas quantité négligeable ! Et les effets existent. Seule l'Europe peut s'enorgueillir d'une dépense de 27,5% de son PIB pour la protection sociale (chiffres OIT 2017).

**« L'Assemblée nationale
tente de dessiner
le futur de l'Europe sociale. »**

Le rapport rend lisible les raisons du ralentissement social européen : l'élargissement européen, ses modèles sociaux, les niveaux de vie très clivés, le manque d'uniformité sur l'Histoire des pays, leurs conceptions des enjeux sociaux, leur démographie, leur taille, leur situation économique et le principe de subsidiarité.

Enfin, le rapport dégage 40 propositions de méthodes et de mesures. L'Europe doit adopter une nouvelle approche de ces sujets et porter des mesures concrètes :

- une « conditionnalité positive » : l'idée serait de conditionner l'octroi des fonds européens au respect de certains critères sociaux sans qu'elle ne se fasse au détriment des populations qui bénéficient des fonds sociaux, et c'est là que réside la principale difficulté ;
- une forme de « Maastricht social » par l'introduction, en matière sociale, de critères clairs, contraignants, pour lesquels un suivi et des sanctions seraient définis, sur le modèle des « critères de Maastricht ».

En ce qui concerne les mesures, je propose à l'Europe de lancer les conditions d'une consultation large, relative aux travailleurs de plateforme et aux nouvelles formes de travail en incluant un conseil scientifique européen d'experts, d'organisations syndicales, d'associations, de professionnels des plateformes, de fonctionnaires et d'élus.

Par ailleurs, lutter contre les inégalités sociales et les mobilités subies des travailleurs passera par un SMIC partout en Europe (6 pays n'en ont pas et les écarts sont très forts : entre 260 € et 2 000 € bruts mensuels), mais aussi par une assurance chômage partout dans l'Union européenne, avec des coopérations renforcées entre États frontaliers. Plus globalement, je propose des mesures fortes en matière de lutte contre le dumping social et de renforcement des coopérations entre les États membres pour donner suite aux contrôles effectués nationalement.

L'égalité entre les femmes et les hommes nécessite également d'aller plus loin par plusieurs moyens. Le rapport propose par exemple la création d'un médiateur européen doté de compétences relatives aux situations de séparations familiales avec enfants pour les couples binationaux, des structures de garde d'enfants plus largement en Europe et des conditions de rémunération plus équitables.

Le rapport formule également la recommandation de promouvoir désormais l'objectif d'inclusion professionnelle des personnes handicapées, ce qui engage nécessairement une amélioration de l'inclusion scolaire également.

Enfin, nous faisons un certain nombre de propositions concrètes autour de l'éducation et de la formation. Nous proposons un Référent Europe dans chaque établissement du secondaire général, technologique et professionnel afin de mieux faire connaître les dispositifs européens de mobilité pour les jeunes. Nous souhaitons accentuer les formations bilingues dès la classe de 6^e (ou équivalent), aller plus loin dans le système d'harmonisation des diplômes sur le modèle Licence/Master/Doctorat (LMD) mais désormais élargi aux formations professionnelles et technologiques (dont l'apprentissage). Nous souhaitons également faciliter la mobilité des jeunes européens, notamment des plus faibles qualifications par des propositions concrètes en matière de logement et de facilités bancaires.

En conclusion, je voudrais affirmer que les droits sociaux inscrits dans le socle engageant autant les États que l'Union européenne pour l'avenir. Ils nous donnent à voir ce qui a déjà été fait mais surtout ce qu'il nous reste à faire.

**« Je propose à l'Europe
de lancer les conditions
d'une consultation large, relative
aux travailleurs de plateforme
et aux nouvelles formes de travail. »**